

Lourdes (65)

Dispositions concernant la sécurité pour le 65^e Pèlerinage Militaire International de Lourdes

Organisé par le Diocèse aux Armées françaises, le Pèlerinage militaire international 2025 se tiendra cette année du vendredi 16 mai au dimanche 18 mai à Lourdes. Plus de 15 000 visiteurs sont attendus. Des mesures ont été prises pour renforcer l'effort sur la sécurité de tous.

Pour garantir la sécurité de tous les participants et des citoyens, ce rassemblement d'envergure internationale nécessite une coordination exemplaire entre tous les acteurs et services concernés, mais également une coopération des socio-professionnels face aux risques inhérents au contexte actuel. La posture Vigipirate maintient l'ensemble du territoire français au niveau « urgence attentat ». Cette posture maintient l'effort sur la sécurité.

Contexte sécuritaire actuel

- Menace terroriste élevée

Le niveau Vigipirate reste élevé avec une attention particulière sur les lieux de rassemblement.

- Concentration de militaires

Plus de 15 000 militaires de 40 nations différentes forment une concentration de foule exceptionnelle et vulnérable.

- Risques amplifiés

Les rassemblements festifs nocturnes augmentent considérablement les risques en raison de la consommation d'alcool et de la diminution de la vigilance.

Cette préoccupation est partagée par l'organisateur du Pèlerinage Militaire International, les services de l'Etat, la Direction Départementale de la Police Nationale, la Police Municipale. En effet, des risques de troubles à l'ordre public peuvent advenir de l'excès de consommation d'alcool durant cet évènement.

Face à ces vulnérabilités, défilés et cérémonies, hors enceinte du Sanctuaire, n'ont pas été

autorisés cette année encore.

Limitation des horaires des établissements de débits de boissons pour la durée du pèlerinage (les 15, 16, 17 et 18 mai 2025) appliquée uniformément sur l'ensemble de la commune.

Un courrier officiel de M. le Préfet des Hautes-Pyrénées invite la Ville de Lourdes à prendre un arrêté municipal de fermeture des débits de boissons permanents à 1 h du matin.

- Fermeture à 1 h de tous les établissements de débits de boissons - vente sur place
y compris les débits de boissons au sein des hôtels.

- Restriction des ventes à emporter
Fermeture à minuit pour tous les débits de boissons à emporter. Cette mesure vise à limiter les rassemblements tardifs et la consommation excessive d'alcool. Elle sera appliquée uniformément sur l'ensemble du périmètre urbain de Lourdes pour les quatre jours du pèlerinage, les 15, 16, 17 et 18 mai 2025.

La coordination entre les services de police municipale et nationale sera renforcée pour assurer le respect strict de ces horaires. Des patrouilles dédiées seront constituées pour effectuer des contrôles réguliers auprès des établissements.

Interdiction des débits de boissons temporaires

- Pas de buvettes extérieures
Aucune autorisation ne sera délivrée pour l'installation de débits de boissons temporaires sur le domaine public pendant toute la durée du pèlerinage.

- Interdiction d'extensions
Les établissements existants ne pourront pas étendre leur zone de service au-delà de leur périmètre habituel autorisé.

- Contrôles renforcés
Des patrouilles spécifiques vérifieront le respect de cette interdiction et seront habilitées à procéder à la fermeture immédiate des installations non conformes.

Régulation des animations sonores

Interdiction de sonorisation extérieure, contrôle des bruits sortants, confiscation / saisie temporaire des enceintes, amplis et autres dispositifs sonores utilisés en violation de l'arrêté... la régulation stricte des animations sonores permettra d'éviter les rassemblements spontanés et non-encadrés qui constituent des vulnérabilités majeures au dispositif.

Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner la fermeture administrative temporaire de l'établissement en infraction.